



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 51487

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur la pénurie de main-d'oeuvre que rencontrent certaines branches de l'artisanat. En effet, l'actualité nous montre à nouveau qu'en pleine période de croissance l'économie française peut connaître des ralentissements ponctuels ici ou là dans certains secteurs d'activité. Cette situation est donc totalement paradoxale au moment où tous les indicateurs économiques sont optimistes pour l'avenir et que malheureusement le taux de chômage en diminution reste encore à un niveau assez élevé, en tout cas supérieur à la moyenne européenne. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qu'elle entend prendre pour remédier à ce problème délicat qui peut devenir handicapant pour tout un secteur d'activité.

Texte de la réponse

Depuis l'année 1999, les enquêtes de conjoncture menées par l'INSEE mettent en évidence certaines difficultés de recrutement qui ont pour origine la diminution importance et rapide du nombre des demandeurs d'emploi. Des disparités importantes sont constatées selon le niveaux de qualification, le domaine professionnel, le métier ou le bassin d'emploi. Les difficultés de recrutement se manifestent principalement dans les métiers ouvriers du bâtiment, dans l'informatique et l'hôtellerie-restauration, sous l'effet de certains facteurs spécifiques comme la tempête de décembre 1999 et le passage prochain à l'euro. Afin de remédier à cette situation, un plan d'action signé le 29 septembre 1999 entre la ministre de l'emploi et de la solidarité, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation et les présidents de l'union professionnelle artisanale (UPA) et de la confédération générale de l'alimentation de détail (CGAD) a prévu un programme visant à faciliter le recrutement d'une main-d'oeuvre qualifiée dans les métiers du bâtiment et les métiers de bouche en commerce de détail alimentaire et hôtellerie-restauration. Ce plan d'action définit un programme qui consiste notamment en : la mise en oeuvre d'une centaine de plans d'action locaux ou départementaux en faveur de la réduction des difficultés de recrutement dans les métiers de l'artisanat, comportant des actions d'amélioration de la collecte et du traitement des offres par l'ANPE, l'organisation d'actions de découverte des métiers en milieu scolaire, de rencontres et des forums pour l'emploi et la qualification (actuellement en cours), le développement des contrats de qualification adultes, l'encouragement d'initiatives innovantes comme la constitution de groupements d'employeurs ; la mise en place de plans régionaux contractuels d'appui centrés sur la mobilisation de outils de veille et de formation professionnelle en faveur de recrutements dans l'artisanat et les métiers de bouche ; le lancement d'une campagne de valorisation des métiers et de mobilisation des entreprises, des demandeurs d'emploi, des jeunes et de leurs familles. Celle-ci s'est déroulée de février à mars 2000 ; l'amélioration de l'accès à des titres et diplômes professionnels et à la validation des acquis professionnels. Au travers de ces différents mesures, les signataires s'engagent à renforcer leur coopération pour prévenir et répondre aux difficultés de recrutement dans les métiers concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51487

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5605

Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 466